



Conseil Communautaire  
du mercredi 16 mars 2022 à 20 h 30  
à la Communauté de Communes Centre Tarn

Date de convocation : 11 mars 2022

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Présents :** Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET,.

**Excusés donnant procuration :** Madame Isabelle SOULET donnant pouvoir à Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Jean Michel LOPEZ, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Alain BOYER, Madame Anna FAURÉ donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE

**Excusés :** Monsieur Sylvian CALS, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DE RUS.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Christophe MOREL.

## **DÉCISIONS DU BUREAU PAR DÉLÉGATION**

### **2022-03 du jeudi 20 janvier 2022 : Développement économique – Immobilier d'entreprises – Zone d'Activité Économique de Lomers - Vente d'un terrain à l'indivision BIAU Élodie / RIVES Damien**

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau que l'indivision BIAU Élodie / RIVES Damien souhaite se porter acquéreur d'un terrain sur la Zone d'Activité Économique sise La Plaine de Gau, commune de Lomers. Le Bâtiment qui sera édifié abritera l'activité entrepreneuriale de Monsieur RIVES spécialisée dans les travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation.

Le foncier pris sur les parcelles cadastrées section C n°504 et 902 d'une contenance de 3 645 m<sup>2</sup> sera cédé à l'indivision BIAU Élodie / RIVES Damien.

Le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques ayant été saisi, il est proposé de fixer le prix de vente à hauteur de 36 450 € HT, TVA sur coût total en sus (soit 43 740 € TTC).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise le Président à signer le sous-seing privé puis l'acte de vente correspondant dans les conditions susvisées ainsi que tous documents permettant de mener à bien ce projet.

**2022-04 du jeudi 03 février 2022 : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié – Signature d'un avenant avec un cabinet d'infirmières**

Madame Pascale BARNA prend sa retraite le 1<sup>er</sup> avril 2022. Madame Nadège CAMP lui succède. Aussi, est-il proposé de signer un avenant formalisant la modification des preneurs du bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec le cabinet d'infirmières.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**2022-05 du jeudi 03 février 2022 : Service Enfance/Jeunesse – Recrutement de cinq animateurs saisonniers dans le cadre du dispositif Contrat d'Engagement Éducatif**

Le Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) a été créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs.

Les collectivités territoriales peuvent donc conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Pour pallier les besoins occasionnels du Services Enfance /Jeunesse, il est proposé de conclure douze Contrats d'Engagement Éducatif avec une rémunération journalière forfaitaire de 70 €.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, décide :

- de recruter cinq animateurs saisonniers dans le cadre du dispositif CEE :

**Secteur Enfance – site de Réalmont**

\* un animateur du 21 février 2022 au 04 mars 2022 : 10 jours

**Secteur Enfance – site de Montredon-Labessonnié**

\* un animateur du 25 février 2022 au 04 mars 2022 : 06 jours

**Séjour neige**

\* trois animateurs du 28 février 2022 au 04 mars 2022 : 5 jours

- de fixer la rémunération journalière forfaitaire à 70 €,

- d'autoriser le Président à signer les contrats à intervenir et toute autre pièce utile.

**2022-06 du jeudi 03 février 2022 : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié – Signature d'un avenant au bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec Madame Fabienne ABRIAL**

Madame Fabienne ABRIAL, Sage-femme au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié a annoncé son départ de l'équipement médical au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (en raison de la mutation professionnelle de son époux à Tahiti) et a formulé, par courrier, le souhait que soit suspendu son bail pour une durée de 2 ans.

Afin de répondre favorablement à la demande de Madame ABRIAL, il est proposé de traduire cette suspension de bail par avenant. Ce dernier stipulera qu'en cas de non retour de l'activité professionnelle de Madame ABRIAL au sein de la MSP, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024, lui seront appelés 6 mois de loyers (durée égale au préavis mentionné à l'article 1 – Durée-Congé-Renouvellement/Congé-Expiration du bail).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

## **2022-07 du jeudi 03 février 2022 :Recrutement d'un agent non titulaire au service jeunesse**

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoins, des agents non titulaires **pour accroissement saisonnier d'activité**, conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au vu du surcroît d'activité saisonnier du service «Jeunesse» de la Communauté de Communes Centre Tarn, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet , soit :

- 1 poste d'adjoint d'animation - grade d'adjoint d'animation C1 du 01/03/2022 au 31/08/2022

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **PÔLE ADMINISTRATION - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES**

#### *Finances :*

#### **- Vote des Comptes de Gestion 2021**

M. VIAULES informe l'assemblée que les résultats des différents comptes de gestion 2021 de la Communauté de Communes étant identiques à ceux des Comptes Administratifs 2021 concernés, il convient de les adopter :

- compte de gestion 2021 du budget principal
- compte de gestion 2021 du budget annexe MSP
- compte de gestion 2021 du budget annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse
- compte de gestion 2021 du budget annexe des Ordures Ménagères
- compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC
- compte de gestion 2021 du budget annexe Eau
- compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement
- compte de gestion 2021 du budget annexe ZAC de Laboutarié
- compte de gestion 2021 du budget annexe ZA de Lombers
- compte de gestion 2021 du budget annexe ZA des Fournials

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2021.

#### **- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Principal**

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

#### Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021	- 839 715,79 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	- <u>195 180,67 €</u>
Résultat cumulé 2021	- 1 034 896,46 €

#### Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021	+ 930 978,18 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ <u>1 258 283,08 €</u>
Résultat cumulé 2021	+ 2 189 261,18 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021.

**- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Maisons de Santé Pluridisciplinaires**

M. VIAULES informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Maisons de Santé Pluridisciplinaires fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021	+ 70 356,23 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	- <u>110 455,54 €</u>
Résultat cumulé 2021	- 40 099,31 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021	- 7 393,60 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ <u>55 205,19 €</u>
Résultat cumulé 2021	+ 47 811,59 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021.

**- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse**

Mme BASCOUL informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 :	- 395 909,76 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020:	<u>0,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2021	- 395 909,76 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021.

**- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Ordures Ménagères**

M. CALVIGNAC informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Ordures Ménagères fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021	+ 15 393,15 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ <u>103 204,25 €</u>
Résultat cumulé 2021	+ 118 597,40 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021	- 79 707,33 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ <u>176 692,61 €</u>
Résultat cumulé 2021	+ 96 985,28 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021.

**- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe SPANC**

M. CALVIGNAC informe l'assemblée que Le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe SPANC fait apparaître le résultat suivant :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021	- 00,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	<u>+ 102 707,02 €</u>
Résultat cumulé 2021	+ 102 707,02 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021.

**- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Eau**

M. CALVIGNAC informe l'assemblée que Le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Eau fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021	+ 352 493,78 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	<u>- 11 474,17 €</u>
Résultat cumulé 2021	+ 341 019,61 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021	+ 68 346,57 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	<u>+ 128 803,57 €</u>
Résultat cumulé 2021	+ 197 150,14 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021.

**- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Assainissement**

M. CALVIGNAC informe l'assemblée que Le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Assainissement fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021	+ 636 354,09 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	<u>- 145 442,02 €</u>
Résultat cumulé 2021	+ 490 912,07 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021	- 26 177,96 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	<u>+ 85 844,85 €</u>
Résultat cumulé 2021	+ 59 666,89 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021.

**- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZAC LABOUTARIÉ**

M. CHAMAYOU informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe ZAC LABOUTARIE fait apparaître le résultat suivant :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021	- 26 992,02 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	<u>- 74 116,86 €</u>
Résultat cumulé 2021	- 101 108,88 €

La règle impose qu'il n'y ait pas de résultat de fonctionnement de clôture pour les budgets annexes des zones d'aménagement concerté.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021.

**- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZA LOMBERS**

M. CHAMAYOU informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe ZA LOMBERS fait apparaître le résultat suivant:

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021	+ 274 491,23 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ <u>14 996,30 €</u>
Résultat cumulé 2021	+ 289 487,53 €

La règle impose qu'il n'y ait pas de résultat de fonctionnement de clôture pour les budgets annexes des zones d'activité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021.

**- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZA FOURNIALS**

M. CHAMAYOU informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe ZA FOURNIALS fait apparaître le résultat suivant :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021	+ 0,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	- <u>95,00 €</u>
Résultat cumulé 2021	- 95,00 €

La règle impose qu'il n'y ait pas de résultat de fonctionnement de clôture pour les budgets annexes des zones d'activité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021.

**- Solidarité Ukraine : Attribution d'une aide d'urgence**

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit et afin d'exprimer concrètement la solidarité de la Communauté de Communes, M. le Président propose à l'assemblée de contribuer financièrement en attribuant une aide d'urgence d'un montant de 2 000 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer l'aide d'urgence susvisée.

Ressources Humaines :

**- Service SPANC : Création d'un emploi permanent à temps complet**

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'un terme anticipé ayant été mis au contrat de délégation par affermage du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au 31 décembre 2021, un agent non titulaire à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité a été recruté pour une durée de 3 mois, du 17 janvier au 16 avril 2022. Il convient aujourd'hui de procéder au recrutement d'un agent sur un emploi permanent à temps complet.

Il est en conséquence proposé de créer, à compter du 17 avril 2022, un emploi au grade d'Adjoint technique Principal de 1ère classe – Catégorie C – titulaire à temps complet,

Si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de trois ans renouvelable une fois.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de créer ledit emploi dans les conditions susvisées et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

#### **- Pôle Technique : Création d'un emploi permanent à temps non complet**

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'afin d'assurer l'entretien des locaux communautaires, un agent non titulaire à temps non complet (20 heures) pour accroissement temporaire d'activité a été recruté pour une durée d'un an, du 29 mars 2021 au 28 mars 2022. Il convient aujourd'hui de procéder au recrutement d'un agent sur un emploi permanent à temps non complet (20 heures).

Il est en conséquence proposé de créer, à compter du 29 mars 2022, un emploi au grade d'Adjoint technique – Catégorie C – titulaire à temps non complet (20 heures).

Si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de trois ans renouvelable une fois.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de créer ledit emploi dans les conditions susvisées et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

### **PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

#### **- Tourisme : Création du « Circuit des Pigeonniers » - Demande de subventions auprès de l'État et du Département**

Mme CALMET rappelle à l'assemblée que l'action autour de la randonnée constitue un axe prioritaire de développement touristique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Cet effort se traduit par :

- 180 kilomètres d'itinéraires de randonnée pédestre
- 300 kilomètres d'espace VTT
- 2 circuits de géocaching.

Le projet de création d'un sentier de randonnée thématique autour des pigeonniers, à Lombers, consiste à qualifier un itinéraire existant (*seul un document papier récapitulant les pigeonniers du Centre Tarn est actuellement disponible*) en installant 10 panneaux pédagogiques tout au long du parcours (13 kilomètres).

Le coût de création du « Circuit des pigeonniers » est estimé à 6 467,19 € HT qui se décompose comme suit :

<i>Caractéristiques</i>	<i>Coût (€ HT)</i>	<i>Prestataire</i>
<i>Création graphique des panneaux</i>	<i>2 495,00</i>	<i>Adri1 D</i>
<i>Panneau de pigeonnier en dibond</i>	<i>175,80</i>	<i>Signaux Girod</i>
<i>Support pupitre pour panneau</i>	<i>2 256,41</i>	<i>Signaux Girod</i>
<i>Plaquette directionnelle balisage</i>	<i>317,28</i>	<i>Signaux Girod</i>
<i>Conception et impression panneau dibond</i>	<i>234,30</i>	<i>CREAJ</i>
<i>Installation des panneaux</i>	<i>800,00</i>	<i>CPIE</i>
<i>Conception fiche Rando Tarn</i>	<i>120,00</i>	<i>CREAJ</i>
<i>Impression fiche Rando Tarn</i>	<i>68,40</i>	<i>CREAJ</i>

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

- État – DETR/DSIL	35 %	2 263,52 €
- Département	25 %	1 616,80 €
- Communauté de Communes	40 %	<u>2 586,87 €</u>
		6 467,19 €

Le calendrier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : mai à juin 2022
- Équipement et aménagement : juillet à septembre 2022
- Promotion et communication : octobre 2022

La réalisation de ce projet devrait contribuer à :

- Mettre en valeur le petit patrimoine bâti rural
- Rendre la découverte de ce patrimoine autonome pour le randonneur et le visiteur
- Mettre en lumière les acteurs de la filière « Pigeon » avec la présence d'un musée et d'une producteur ferme/auberge aux abords du sentier.
- Créer du flux touristique

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de lancer l'opération, d'approuver le plan de financement prévisionnel susvisé et de solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès de l'État – DETR/DSIL et du Département du Tarn.

## **PÔLE TECHNIQUE**

### **- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021-2026**

M. CALVIGNAC rappelle à l'assemblée que, conformément à ses statuts, la Communauté de Communes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés et, à ce titre, s'est engagée par délibération du 14 décembre 2020 (n° 2020-129) à mettre en œuvre son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2020/2026 \*.

Sur la base d'un état des lieux démarré en 2020 par le Service Environnement, la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) s'est réunie à trois reprises en 2021 pour s'accorder le 26 octobre 2021 sur un programme d'actions de réduction des déchets ménagers et assimilés construit autour de 6 axes de travail :

- Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets
- Axe 2 - Éco exemplarité
- Axe 3 - Promotion de la réduction et valorisation des biodéchets
- Axe 4 - Communication, sensibilisation sur les gestes de prévention
- Axe 5 - Promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation
- Axe 6 - Outils économiques

La mise en oeuvre de ces actions devant permettre d'atteindre les objectifs de réduction suivants :



Centre Tarn	OMA			Textiles	DMA (objectif régional)
	OMR	CS	V		
2019	230	59,78	32,3	3,8	520
2025	196 kg/hab/an	59 kg/hab/an	33 kg/hab/an	6 kg/hab/an	555 kg/hab/an
2030					433
%	-14,6%	0 %	+5,6 %	+57,89 %	0 et -15 %

En 2019, la Communauté de Communes a produit 520 kg /hab/an de déchets ménagers et assimilés. Ce ratio devra être égal à 433 kg/hab/an en 2030 (-15%).

Ces objectifs de réduction correspondent à ceux fixés par le Syndicat Mixte TRIFYL à l'horizon 2030 (et sont conformes aux objectifs de prévention régionaux et nationaux).

Après un point d'avancement en Conseil Communautaire du 14 décembre 2021, le projet de PLPDMA a été mis à la disposition du public du 21 janvier au 4 février 2022, dans les conditions prévues pour la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement (article L 120-1 du code de l'environnement).

Considérant que les avis récoltés lors de la consultation de la CCES et de la consultation publique ont fait l'objet d'une synthèse mise en ligne sur le site de Centre Tarn,

Considérant que, suite à cette consultation, le projet de PLPDMA n'a pas reçu d'observations susceptibles de le modifier,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, adopte le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2026 et décide d'engager les moyens humains et financiers nécessaires pour la mise en oeuvre dudit programme.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Problématique de l'accès aux soins : organisation d'un temps d'échange entre les membres de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Centre Tarn (CPTS), le Conseil Départemental et les Maires de la Communauté de Communes le 25 avril prochain à 20 h 30.
- Solidarité Ukraine : confirmation que la Communauté de Communes peut se charger de l'acheminement des dons matériels en rappelant la nécessité de se conformer aux besoins.
- "Questions de Culture !" : il est rappelé la nécessité de compléter et faire compléter le questionnaire élaboré par les élus de la Commission "Education Culture".
- Exposition "L'Art Amateur" : organisée les 26 et 27 mars à la Salle des fêtes de Laboutarié.

La séance est levée à 23 h 15.